

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
ENTREPRISES DE TRAVAUX ET SERVICES
AGRICOLES, RURAUX ET FORESTIERS (ETARF) DU
8 OCTOBRE 2020

IDCC 7025

TEXTE INTÉGRAL

26/06/2024



Convention collective nationale des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020	1
Préambule	1
Chapitre Ier Champ d'application	1
Chapitre II Négociation. ?Procédure conventionnelle d'interprétation de règlement des conflits collectifs et commission de conciliation.	1
Chapitre III Durée. ?Révision et dénonciation. ?Obligation de négocier et maintien de la rémunération perçue	2
Chapitre IV Droit syndical et d'expression et protection des salariés	2
Chapitre V Représentation du personnel. ?Représentation professionnelle	3
Chapitre VI Dispositif conventionnel paritaire	4
Chapitre VII Contrat de travail	4
Chapitre VIII Salaires. ?Indemnités. ?Modalités de paiement des salaires	5
Section I Salaires, primes et appointements	5
Section II Nature et modalités d'indemnisation des repas et des déplacements	6
Section III Modalités de paiement des salaires	6
Chapitre IX Durée du travail	7
Chapitre X Dispositions particulières	10
Chapitre XI Privation partielle d'emploi	10
Chapitre XII Rupture du contrat de travail	10
Chapitre XIII Formation professionnelle	11
Chapitre XIV Droit à la déconnexion. ?Actons sociales et culturelles. ?Hygiène. ?Prévention des accidents. ?Médecine préventive et du travail	11
Chapitre XV Régime de retraite complémentaire, prévoyance et frais de santé	12
Chapitre XVI Épargne salariale	12
Chapitre XVII Date d'effet, dépôts et demande d'extension	12
Annexes	13
Textes Attachés	32
Accord du 4 juillet 2017 relatif à la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation	32
Préambule	33
Accord du 12 mai 2022 relatif à l'activité partielle de longue durée	34
Préambule	34
Avenant n° 1 du 12 mai 2022 à l'accord du 4 juillet 2017 relatif à la CPPNI	37
Préambule	37
Avenant n° 5 du 12 mai 2022	37
Préambule	38
Aisne (ex-IDCC 9021) Avenant n° 128 du 11 mai 2021	38
Préambule	38
Annexe	39
Bretagne (ex-IDCC 8531) Avenant n° 47 du 15 juin 2021	40
Préambule	40
Bretagne (ex-IDCC 8532) Avenant n° 69 du 15 février 2022 instituant un régime de prévoyance complémentaire en agriculture pour les salariés non-cadres	41
Préambule	41
Corrèze, Creuse et Haute-Vienne (ex-IDCC 9191, 9231 et 9871) Accords collectifs du 24 mai 1967, du 27 octobre 1993 et du 18 février 1965 concernant les exploitations agricoles (Accord du 8 mars 2023)	41
Préambule	41
Gironde (ex-IDCC 9331) Avenant n° 12 du 30 juin 2021	44
Préambule	44
Hautes-Pyrénées (ex-IDCC 9651) Accord collectif du 6 juillet 1972 concernant les exploitations agricoles de polyculture, d'élevage, de viticulture, de maraîchage, de productions légumières, de champignonnières, des CUMA, les entreprises de travaux agricoles et ruraux (Avenant n° 103 du 9 juin 2023)	47
Préambule	47
Chapitre 1er Dispositions générales relatives à l'application de l'accord collectif étendu	48
Chapitre 2 Droits individuels et collectifs	49
Chapitre 3 Formation	49
Chapitre 4 Classification	49
Chapitre 5 Rémunération	49
Chapitre 6 Protection sociale complémentaire	50
Chapitre 7 Dispositions relatives à l'emploi	50
Chapitre 8 Durée du travail	50
Chapitre 9 Rupture du contrat de travail	50
Chapitre 10 Conditions de travail	51
Annexes	51
Isère (ex-IDCC 9383) Accord collectif du 30 novembre 2012 des entreprises de travaux agricoles et ruraux de l'Isère (Avenant n° 10 du 5 octobre 2022)	52
Préambule	52
Landes (ex-IDCC 9401) Accord collectif des exploitations agricoles de polyculture, d'élevage, de cultures spécialisées, entreprises de travaux agricoles et forestiers, d'arboriculture et coopératives d'utilisation de matériel agricole des Landes (Accord du 23 novembre 2022)	54
Champ d'application	55
Dispositions spécifiques aux cadres	57
Maine-et-Loire Avenant n° 7 du 10 octobre 2023 à l'accord du 19 juin 2002 relatif à la prévoyance	58
Préambule	58
Mayenne Avenant n° 6 du 3 octobre 2023 à l'accord du 9 janvier 2004 relatif à la prévoyance	60
Préambule	60
Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges (ex-IDCC 8415) Avenant n° 1 du 5 août 2021	62
Préambule	62
Annexes	66



Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges (ex-IDCC 8415) Avenant n° 7 du 12 avril 2022	67
Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges (ex-IDCC 8415) Avenant n° 3 du 18 octobre 2023 à l'avenant n° 1 du 5 août 2021	68
Préambule	68
Nord - Pas-de-Calais (ex-IDCC 8313) Avenant n° 59 du 11 mai 2021	69
Préambule	69
Annexe	70
Basse-Normandie (ex-IDCC 8252) Avenant n° 70 du 9 novembre 2021	70
Préambule	71
Haute-Normandie (ex-IDCC 8233) Avenant n° 61 du 9 novembre 2021	72
Préambule	72
Oise (ex-IDCC 9601) Avenant n° 142 du 11 mai 2021	73
Préambule	73
Annexe	74
Pays de la Loire (ex-IDCC 8523) Avenant n° 4 du 3 mai 2022	74
Préambule	74
Pays de la Loire (ex-IDCC 8523) Accord collectif du 10 février 1987 des exploitations et entreprises sylvicoles (Avenant n° 42 du 28 février 2023)	75
Préambule	75
Chapitre A	75
Chapitre B Substitution, date d'effet et demande d'extension	76
Avenant n° 5 du 18 septembre 2023	77
Préambule	77
Saône-et-Loire (ex-IDCC 9712) Accord collectif du 1er janvier 1977 concernant les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles et ruraux, et CUMA (Avenant n° 145 du 21 mai 2021)	78
Préambule	78
Chapitre Ier Champ d'application	79
Chapitre II Durée, révision et dénonciation de l'accord	79
Chapitre III Procédure de conciliation	79
Chapitre IV Dispositions d'ordre général	80
Chapitre V Primes	80
Chapitre VI Avantages en nature	80
Chapitre VII Paiement des salaires	80
Chapitre VIII Congés	81
Chapitre IX Rupture des contrats de travail	82
Chapitre X Santé et sécurité des salariés	82
Chapitre XI Dispositions particulières aux salariés travaillant en viticulture	82
Chapitre XII Prévoyance et santé	84
Chapitre XIII Dépôt et extension	84
Somme (ex-IDCC 9802) Avenant n° 70 du 11 mai 2021	84
Préambule	84
Annexe	85
Textes Salaires	86
Avenant n° 1 du 2 février 2021	86
Préambule	86
Avenant n° 2 du 29 octobre 2021	87
Préambule	87
Avenant n° 3 du 19 janvier 2022	89
Préambule	89
Avenant n° 4 du 12 mai 2022	90
Préambule	90
Avenant n° 6 du 25 janvier 2023 relatif aux salaires	92
Préambule	92
Avenant n° 7 du 30 mai 2023	93
Préambule	93
Avenant n° 8 du 30 janvier 2024	95
Préambule	95
Aisne (ex-IDCC 9021) Avenant n° 129 du 3 février 2022	96
Aisne (ex-IDCC 9021) Avenant n° 130 du 13 mai 2022	97
Aisne (ex-IDCC 9021) Avenant n° 131 du 3 février 2023	97
Aisne (ex-IDCC 9021) Avenant n° 132 du 10 juillet 2023	98
Bretagne (ex-IDCC 8532) Avenant n° 68 du 15 février 2022	98
Annexe 1	99
Bretagne (ex-IDCC 8532) Avenant n° 70 du 15 septembre 2022	99
Annexe 1	99
Cantal (ex-IDCC 9151) Avenant n° 83 du 1er février 2022	100
Préambule	100
Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges (ex-IDCC 8415) Avenant n° 2 du 18 octobre 2023	101
Nord - Pas-de-Calais (ex-IDCC 8313) Avenant n° 60 du 3 février 2022	103
Nord - Pas-de-Calais (ex-IDCC 8313) Avenant n° 61 du 13 mai 2022	104
Nord - Pas-de-Calais (ex-IDCC 8313) Avenant n° 62 du 3 février 2023	104
Nord - Pas-de-Calais (ex-IDCC 8313) Avenant n° 63 du 10 juillet 2023	105
Basse-Normandie (ex-IDCC 8252) Avenant n° 71 du 28 juin 2022	105
Basse-Normandie (ex-IDCC 8252) Avenant n° 72 du 1er février 2023	106
Haute-Normandie (ex-IDCC 8233) Avenant n° 62 du 28 juin 2022	106
Haute-Normandie (ex-IDCC 8233) Avenant n° 63 du 1er février 2023	107
Oise (ex-IDCC 9601) Avenant n° 143 du 3 février 2022	107

Oise (ex-IDCC 9601) Avenant n° 144 du 13 mai 2022	108
Oise (ex-IDCC 9601) Avenant n° 145 du 3 février 2023	109
Oise (ex-IDCC 9601) Avenant n° 146 du 10 juillet 2023	109
Somme (ex-IDCC 9802) Avenant n° 71 du 3 février 2022	110
Somme (ex-IDCC 9802) Avenant n° 72 du 13 mai 2022	110
Somme (ex-IDCC 9802) Avenant n° 73 du 3 février 2023	111
Somme (ex-IDCC 9802) Avenant n° 74 du 10 juillet 2023	111
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Convention collective nationale des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020

Signataires	
Organisations patronales	Fédération nationale entrepreneurs des territoires FNEDT,
Organisations de salariés	Fédération générale agroalimentaire CFDT ; Fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation et des secteurs connexes FO ; Fédération CFTC de l'agriculture ; Syndicat national des cadres d'entreprises agricoles CFE-CGC,

Préambule

En vigueur étendu

Afin de répondre aux objectifs de « la restructuration des branches professionnelles », les organisations syndicales de salariés et la FNEDT ont pris l'initiative de dessiner la nouvelle architecture conventionnelle applicable aux entreprises de travaux et services agricoles, aux entreprises de travaux et services ruraux et aux entreprises de travaux et services forestiers.

Ce point s'inscrit dans le cadre d'un accord d'objectifs conclu le 15 novembre 2016 qui vise à définir le périmètre des futures négociations, les objectifs à atteindre, la méthodologie et les critères pertinents utilisés pour regrouper les conventions collectives et leurs dispositions respectives.

À cette occasion, les organisations syndicales de salariés et la fédération nationale entrepreneurs des territoires rappellent notamment l'existence d'accords interbranches agricoles. Ils expriment leur attachement à un dialogue social de proximité afin de compenser l'absence de négociation dans les entreprises agricoles, essentiellement structurées en très petites entreprises (TPE).

Ainsi, la volonté des partenaires sociaux est d'aboutir à une architecture conventionnelle plus structurée et rassemblée autour de dispositifs conventionnels nationaux et de dispositifs territoriaux.

Les conventions collectives territoriales existantes deviennent des accords collectifs étendus, conformément à l'article L. 2232-5-2 du code du travail.

Cette restructuration vise à poursuivre l'exercice d'un dialogue social actif et qualitatif au niveau national et des territoires et favoriser le maintien et le développement de l'emploi ainsi que la compétitivité des entreprises agricoles.

Pour cela, il convient de créer un dispositif permettant de s'adapter aux évolutions et assurer la couverture conventionnelle de tous les salariés. Le but est de sécuriser l'application des normes conventionnelles et harmoniser les conditions de concurrence entre les entreprises.

Afin de répondre à cet objectif et aux exigences légales visées à l'article L. 2232-9 du code du travail, les organisations syndicales de salariés et la FNEDT ont créé une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et mettent en place d'une convention collective des entreprises de travaux et services agricoles, des entreprises de travaux et services ruraux et des entreprises de travaux et services forestiers.

Chapitre Ier Champ d'application

Champ d'application professionnel et territorial

Article 1er

En vigueur étendu

La présente convention est applicable sur l'ensemble du territoire français, aux salariés concernés par les activités des entreprises visées aux articles suivants en vigueur.

La présente convention détermine les rapports de travail entre les employeurs et les salariés des entreprises qui ont leur siège social ou leurs établissements sur le territoire métropolitain, y compris en Corse ou dans les départements d'outre-mer (DOM) et collectivités d'outre-mer.

(1) L'article premier de la convention est étendu sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 2222-1 du code du travail.
(Arrêté du 18 décembre 2020 - art. 1)

Entreprises de travaux et services agricoles et ruraux

Article 1.1

En vigueur étendu

Aux entreprises de travaux et services agricoles et ruraux définies au 1° de l'article L. 722-2 du code rural et de la pêche maritime.

(1) L'article premier de la convention est étendu sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 2222-1 du code du travail.
(Arrêté du 18 décembre 2020 - art. 1)

Entreprises de travaux et services forestiers en exploitation forestière

Article 1.2

En vigueur étendu

Aux entreprises de travaux et services forestiers d'exploitation forestière définies à l'article L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime, à l'exception des exploitations forestières et scieries agricoles.

(1) L'article premier de la convention est étendu sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 2222-1 du code du travail.
(Arrêté du 18 décembre 2020 - art. 1)

Entreprises de travaux et services forestiers en sylviculture

Article 1.3

En vigueur étendu

Aux entreprises de travaux et services forestiers en sylviculture définies à l'article L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime.

(1) L'article premier de la convention est étendu sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 2222-1 du code du travail.
(Arrêté du 18 décembre 2020 - art. 1)

Entreprises de prestations de services avicoles

Article 1.4

En vigueur étendu

Aux entreprises de prestations de services avicoles effectuant des travaux de mise en place ou d'enlèvement de volailles et des travaux d'intervention technique.

(1) L'article premier de la convention est étendu sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 2222-1 du code du travail.
(Arrêté du 18 décembre 2020 - art. 1)

Entreprises de la propriété forestière

Article 1.5

En vigueur étendu

Aux entreprises ayant une activité de la propriété forestière définie à l'article L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime.

Chapitre II Négociation. Procédure conventionnelle d'interprétation de règlement des conflits collectifs et commission de conciliation.

Stipulations spécifiques aux entreprises de moins de 50 salariés

Article 2

En vigueur étendu

La branche professionnelle étant constituée principalement de petites et moyennes entreprises, les stipulations de la convention collective et accords liés répondent aux contingences visées à l'article L. 2261-23-1 du code du travail concernant les entreprises de moins de 50 salariés.

Négociation et interprétation de la convention collective

Article 3

En vigueur étendu

Concernant Les conditions de négociation et d'interprétation de la convention collective, il est fait application des stipulations de l'accord du 4 juillet 2017 relatif à la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux et ses avenants en vigueur.

Rapport entre accords d'entreprise ou d'établissement et une convention ou accord collectif de branche ou un accord couvrant un champ territorial ou professionnel plus large

Article 4

En vigueur étendu

Il est fait application des dispositions de l'article L. 2253-3 du code du travail.

Les stipulations de la convention ou accords de branche ou l'accord couvrant un champ territorial ou professionnel plus large prévalent sur les stipulations de la convention ou accord d'entreprise dans le cadre des thèmes visés à l'article L. 2253-1 du code du travail (sauf lorsque la convention d'entreprise assure des garanties au moins équivalentes) ou pour les thèmes qui seraient expressément visés par la présente convention.

(1) L'article 4 de la convention est étendu sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 2253-3 du code du travail.
(Arrêté du 18 décembre 2020 - art. 1)

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Article 3 « Garantie maintien de salaire par employeur » (Avenant n° 5 du 18 septembre 2023)	Article 1er	77
	Article 3 « Garantie maintien de salaire par employeur » (Avenant n° 5 du 18 septembre 2023)	Article 1er	77
	Garantie incapacité permanente de travail (Mayenne Avenant n° 6 du 3 octobre 2023 à l'accord du 9 janvier 2004 relatif à la prévoyance)	Article 2	61
	Garantie incapacité permanente de travail (Mayenne Avenant n° 6 du 3 octobre 2023 à l'accord du 9 janvier 2004 relatif à la prévoyance)	Article 2	61
	Garanties maintien de salaire et incapacité temporaire de travail (Mayenne Avenant n° 6 du 3 octobre 2023 à l'accord du 9 janvier 2004 relatif à la prévoyance)	Article 1er	60
	Garanties maintien de salaire et incapacité temporaire de travail (Mayenne Avenant n° 6 du 3 octobre 2023 à l'accord du 9 janvier 2004 relatif à la prévoyance)	Article 1er	60
	Interruption de travail et suspension du contrat de travail (Convention collective nationale des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020)	Article 26	5
	Maine-et-Loire Avenant n° 7 du 10 octobre 2023 à l'accord du 19 juin 2002 relatif à la prévoyance (Maine-et-Loire Avenant n° 7 du 10 octobre 2023 à l'accord du 19 juin 2002 relatif à la prévoyance)		
	Maine-et-Loire Avenant n° 7 du 10 octobre 2023 à l'accord du 19 juin 2002 relatif à la prévoyance (Maine-et-Loire Avenant n° 7 du 10 octobre 2023 à l'accord du 19 juin 2002 relatif à la prévoyance)		
	Maine-et-Loire Avenant n° 7 du 10 octobre 2023 à l'accord du 19 juin 2002 relatif à la prévoyance (Maine-et-Loire Avenant n° 7 du 10 octobre 2023 à l'accord du 19 juin 2002 relatif à la prévoyance)		
Arrêt de travail, Maladie	Maladie et accident (Convention collective nationale des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020)		
	Absences (Saône-et-Loire (ex-IDCC 9712) Accord collectif du 1er janvier 1977 concernant les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles et ruraux, et CUMA (Avenant n° 145 du 21 mai 2021))		
	Absences (Convention collective nationale des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020)		
	Absences (Saône-et-Loire (ex-IDCC 9712) Accord collectif du 1er janvier 1977 concernant les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles et ruraux, et CUMA (Avenant n° 145 du 21 mai 2021))		
	Absences (Landes (ex-IDCC 9401) Accord collectif des exploitations agricoles de polyculture, d'élevage, de cultures spécialisées, entreprises de travaux agricoles et forestiers, d'arboriculture et coopératives d'utilisation de matériel agricole des Landes (Accord du 23 novembre 2022))		
	Article 3 « Garantie maintien de salaire par employeur » (Avenant n° 5 du 18 septembre 2023)		
	Garantie incapacité permanente de travail (Mayenne Avenant n° 6 du 3 octobre 2023 à l'accord du 9 janvier 2004 relatif à la prévoyance)		
	Garantie incapacité permanente de travail (Mayenne Avenant n° 6 du 3 octobre 2023 à l'accord du 9 janvier 2004 relatif à la prévoyance)		
	Garanties maintien de salaire et incapacité temporaire de travail (Mayenne Avenant n° 6 du 3 octobre 2023 à l'accord du 9 janvier 2004 relatif à la prévoyance)		
	Garanties maintien de salaire et incapacité temporaire de travail (Mayenne Avenant n° 6 du 3 octobre 2023 à l'accord du 9 janvier 2004 relatif à la prévoyance)		
Astreintes			
Champ d'application			

Liste chronologique

Date	Texte	Page
2017-07-04	Accord du 4 juillet 2017 relatif à la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation	32
2020-10-08	Convention collective nationale des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020	1
2021-02-02	Avenant n° 1 du 2 février 2021	86
2021-05-11	Aisne (ex-IDCC 9021) Avenant n° 128 du 11 mai 2021	38
	Nord - Pas-de-Calais (ex-IDCC 8313) Avenant n° 59 du 11 mai 2021	69
	Oise (ex-IDCC 9601) Avenant n° 142 du 11 mai 2021	73
	Somme (ex-IDCC 9802) Avenant n° 70 du 11 mai 2021	84
2021-05-21	Saône-et-Loire (ex-IDCC 9712) Accord collectif du 1er janvier 1977 concernant les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles et ruraux, et CUMA (Avenant n° 145 du 21 mai 2021)	78
2021-06-15	Bretagne (ex-IDCC 8531) Avenant n° 47 du 15 juin 2021	40
2021-06-30	Gironde (ex-IDCC 9331) Avenant n° 12 du 30 juin 2021	44
2021-08-05	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges (ex-IDCC 8415) Avenant n° 1 du 5 août 2021	62
2021-10-29	Avenant n° 2 du 29 octobre 2021	
2021-11-09	Basse-Normandie (ex-IDCC 8252) Avenant n° 70 du 9 novembre 2021	
	Haute-Normandie (ex-IDCC 8233) Avenant n° 61 du 9 novembre 2021	
2022-01-19	Avenant n° 3 du 19 janvier 2022	
2022-02-01	Cantal (ex-IDCC 9151) Avenant n° 83 du 1er février 2022	
2022-02-03	Aisne (ex-IDCC 9021) Avenant n° 129 du 3 février 2022	
	Nord - Pas-de-Calais (ex-IDCC 8313) Avenant n° 60 du 3 février 2022	
	Oise (ex-IDCC 9601) Avenant n° 143 du 3 février 2022	
	Somme (ex-IDCC 9802) Avenant n° 71 du 3 février 2022	
2022-02-15	Bretagne (ex-IDCC 8532) Avenant n° 68 du 15 février 2022	
	Bretagne (ex-IDCC 8532) Avenant n° 69 du 15 février 2022 instituant un régime de prévoyance complémentaire en agriculture pour les salariés non-cadres	
2022-04-12	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges (ex-IDCC 8415) Avenant n° 7 du 12 avril 2022	
2022-05-03	Pays de la Loire (ex-IDCC 8523) Avenant n° 4 du 3 mai 2022	
2022-05-12	Accord du 12 mai 2022 relatif à l'activité partielle de longue durée	
	Avenant n° 1 du 12 mai 2022 à l'accord du 4 juillet 2017 relatif à la CPPNI	
	Avenant n° 4 du 12 mai 2022	
	Avenant n° 5 du 12 mai 2022	
2022-05-13	Aisne (ex-IDCC 9021) Avenant n° 130 du 13 mai 2022	
	Nord - Pas-de-Calais (ex-IDCC 8313) Avenant n° 61 du 13 mai 2022	
	Oise (ex-IDCC 9601) Avenant n° 144 du 13 mai 2022	
	Somme (ex-IDCC 9802) Avenant n° 72 du 13 mai 2022	
2022-06-28	Basse-Normandie (ex-IDCC 8252) Avenant n° 71 du 28 juin 2022	
	Haute-Normandie (ex-IDCC 8233) Avenant n° 62 du 28 juin 2022	
2022-09-15	Bretagne (ex-IDCC 8532) Avenant n° 70 du 15 septembre 2022	
2022-10-0	Accord collectif du 30 novembre 2013 des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers	
2022-11-2		
2023-01-2		
2023-02-0		
2023-02-0		
2023-02-2		
2023-03-0		
2023-05-3		
2023-06-0		
2023-07-1		
2023-09-1		
2023-10-0		
2023-10-1		
2023-10-1		
2024-01-3		